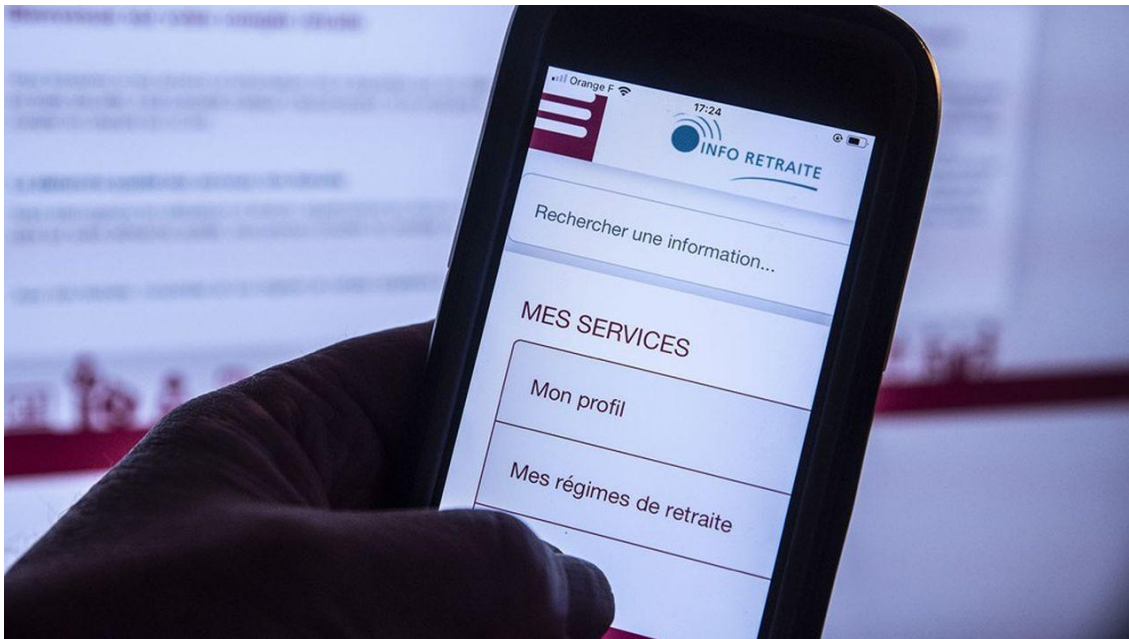


Retraite : les questions à poser lors des entretiens personnalisés

Age de départ, montant des pensions, rachat de trimestres... la préparation de sa future retraite est souvent source de nombreuses questions. Voici les bons réflexes à avoir, à l'occasion de la nouvelle édition des Rendez-vous de la retraite, organisés par l'Assurance retraite, l'Agirc-Arrco et la MSA.



Le site du gouvernement « info-retraite.fr » est un site inter-régime dans lequel est enregistré l'ensemble de sa carrière, ses trimestres cotisés et ceux validés. (Kermalo/REA)

A l'heure où les partenaires sociaux poursuivent le « conclave » voulu par François Bayrou avant de lancer une éventuelle réforme de la dernière réforme des retraites de 2023, il est peut-être temps pour les assurés de se pencher sur la leur. Et pour cause, entre l'âge de départ imaginé et celui qui sera véritablement possible à taux plein, il y a parfois un écart important. Idem pour le montant final de la pension ou encore le véritable nombre de trimestres comptabilisés.

Face à la complexité de certaines carrières, l'affiliation à différents régimes de retraite, il est parfois difficile pour certains retraités de s'y retrouver. Dans une démarche pédagogique, l'Assurance retraite, l'Agirc-Arrco et la MSA organisent une nouvelle édition des Rendez-vous de la retraite, du 17 au 22 mars prochain.

Un dispositif gratuit, disponible toute l'année, mais renforcé durant cette semaine. Près de 50.000 entretiens personnalisés vont être réalisés, à distance ou en agence dans l'un des 680 points répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion). Au moins 5.000 de ces rendez-vous seront dédiés aux adhérents de la MSA, le régime des exploitants et salariés agricoles.

L'occasion pour « chaque assuré de faire le point sur ses droits, d'obtenir [une estimation de sa future pension et de bénéficier de conseils pour effectuer ses démarches](#) », explique les différentes caisses de retraite dans un communiqué de presse commun.

Poser toutes ses questions

« Il faut juste penser à se munir d'une pièce d'identité et de son numéro de Sécurité sociale, précise Julien Siwiela, conseiller en agence conseil retraite avec qui « Les Echos » ont pu s'entretenir. Cela nous permet d'être sûrs de donner les informations à la bonne personne et d'accéder à la carrière inter-régime du cotisant. »

Les conseillers ont ainsi accès à toutes les informations concernant le régime général, l'Agirc-Arrco et la MSA. Mais aussi le régime des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), le service de retraite de l'état (SRE), ou encore l'Ircantec, la retraite complémentaire d'un contractuel de la fonction publique.

Même s'il s'agit de rendez-vous assez court, « on peut informer les assurés des démarches à effectuer afin d'aller au coeur de la préparation de leur retraite », insiste le conseiller. Il en veut pour preuve l'exemple de cette personne de 45 ans, salarié de sa propre entreprise, venu se renseigner pour un changement de régime. « Il hésitait à changer de statut d'entreprise qui le ferait basculer dans un régime d'indépendant, explique Julien Siwiela. Grâce à notre simulation, sur la base d'un même niveau de revenu, nous avons pu voir l'impact que ça aurait sur ses cotisations et sur sa pension de retraite ».

C'est aussi le moment idéal pour l'assuré pour poser toutes ses questions sur sa retraite. « Peut-il avoir droit au départ anticipé ? A-t-il un intérêt à racheter des trimestres ? Comment faire pour mettre en place une retraite progressive ou un cumul emploi retraite », rebondit Valérie Batigne, la fondatrice et dirigeante de la fintech Sapiendo dédiée à l'expertise retraite.

Connaître sa situation précise

Un assuré peut connaître à tout moment sa situation actuelle vis-à-vis de sa future retraite. Pour cela, il suffit de se rendre sur [le site du gouvernement « info-retraite.fr »](#), un site inter-régime dans lequel est enregistré l'ensemble de sa carrière, ses trimestres cotisés et ceux validés.

« Il faut s'assurer que ce soit le vrai reflet de la carrière de l'assuré, explique Julien Siwiela. Les déclarations, faites par les employeurs, peuvent avoir un impact sur les remontés des informations. » Il faut vérifier que toutes les périodes (chômage, maladie, invalidité...) soient correctement renseignées, qu'aucun trimestre n'a été oublié.

Les assurés doivent penser à conserver tous les justificatifs Julien Siwiela, Conseiller en agence conseil retraite

« Les enfants ne sont par exemple systématiquement jamais reportés, constate Valérie Batigne. Or c'est deux trimestres par enfant. » S'ils seront comptés au moment de la demande de retraite - qui, rappelons-le, est quérable - cela peut changer la date de départ. « C'est donc important de le prendre en compte en amont dans son calcul », insiste l'experte.

Le cas échéant, il ne faut pas hésiter à signaler, sur le site directement, tout oubli ou information erronée. « Les assurés doivent penser à conserver tous les justificatifs : certificat de travail, attestation de chômage, indemnités journalières pour les périodes de maladie ou de maternité, notification de pensions d'invalidité... », rappelle Julien Siwiela.

Des preuves pouvant s'avérer parfois difficiles à fournir, surtout quand cela remonte à quelque trente ou quarante ans, à

l'instar des trimestres liés au service militaire qui sont parfois oubliés. Le conseiller en préparation retraite recommande donc de consulter régulièrement le site info-retraite afin de s'assurer de l'exactitude de la remontée des informations. Une carrière bien renseignée est la base d'un bon calcul de sa date de départ à la retraite et du montant de sa pension.

Aller voir un conseiller retraite

Il ne faut pas hésiter non plus à prendre un rendez-vous avec un conseiller retraite. « Et pas seulement quand on arrive en fin de carrière », insiste Julien Siwiela. Même pour celle future car tout changement de situation, de régime, peut potentiellement affecter sa date de départ en retraite et/ou le montant de sa pension.

« Avant de partir travailler à l'étranger par exemple, il y a des questions à se poser, explique-t-il. Est-ce que c'est un contrat local ? Y a-t-il un accord de Sécurité sociale avec le pays ? En Europe, par exemple, tous les trimestres peuvent être additionnés, mais ce n'est pas la même convention avec les Etats-Unis. » Autant de précisions qui peuvent changer la donne. Il n'est jamais trop tôt pour s'en préoccuper.

Abonnez-vous à la newsletter Patrimoine

Immobilier, impôts, Bourse, assurance-vie... Retrouvez chaque vendredi midi les décryptages, conseils et analyses de la rédaction pour bien gérer votre argent [> S'inscrire](#)